

Pôle communication
Tél : 24 65 42

Jeudi 24 octobre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prolongation du chômage partiel : des facilités pour les entreprises

À la suite de l'annonce du ministre des Outre-mer François-Noël Buffet du financement du chômage partiel pour deux mois supplémentaires, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite soutenir et faciliter les démarches des entreprises.

Ainsi, les sociétés qui auraient effectué des démarches de renouvellement de l'allocation de chômage partiel pour les mois de septembre et octobre 2024, seront prolongées automatiquement pour les mois de novembre et décembre, sans demandes complémentaires.

Cette mesure a pour vocation d'assurer le paiement des salaires, de maintenir les compétences et de soutenir les entreprises.

* *
*